



REGLEMENT

1er Championnat National de Bike and Run des POLICES MUNICIPALES



Samedi 24 Septembre 2022 à TEYRAN (34)

C'est quoi un Bike and Run ? :

Cette discipline sportive se pratique à deux, sous forme d'un relais.

Le 1er relayeur, effectue seul dans un premier temps un court parcours pédestre afin de permettre l'étalement des coureurs dans la course (environ 1 kilomètre).

A la fin de sa boucle de course à pied, il vient récupérer au niveau d'une zone de transition son partenaire qui l'attend avec le VTT.

Ils repartent alors ensemble de cette zone pour le reste du parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les membres de l'équipe peuvent alors se transmettre le VTT à n'importe quel moment de la course.

Seul point à respecter obligatoirement : L'équipe doit rester soudée et ne jamais être séparée de plus de 2 mètres sous peine de disqualification.

Le port du casque est obligatoire pour les 2 coureurs de l'équipe.

Convivialité, cohésion et sens tactique sont les maîtres mots de cette discipline de Bike and Run.

Objet :

Le 1er championnat National des Polices Municipales de Bike and run est une manifestation sportive qui aura lieu le Samedi 24 Septembre 2022 à TEYRAN (34), organisée par l'**ASBRPM**

(Association Sportive de Bike and Run des Policiers Municipaux)

Cette compétition sportive est inédite en France pour les Policiers Municipaux.

Ce document précise la réglementation sportive et organisationnelle de cette manifestation qui est implicitement acceptée par tous les athlètes participants, bénévoles et publics présents.

Règlement de la compétition :

L'inscription à cette compétition vaut acceptation implicite du présent règlement. Les athlètes se doivent donc d'en respecter les termes.

Parcours :

Ce 1er championnat National de Bike and Run des Polices Municipales se déroulera sur une distance de 15,6 kilomètres.

L'épreuve se déroulera à 95% sur chemin de terre et totalement fermée à la circulation.

La course empruntera les garrigues locales avec une vue imprenable sur le Pic saint Loup. Le tracé a été conçu de façon à être accessible pour tous.

Un fléchage signalera aux coureurs les diverses directions à suivre et de la rubalise matérialisera les zones du parcours.

Des signaleurs seront également présents sur le parcours afin de faciliter la course aux athlètes.

Un marquage à chaque kilomètre sera mis en place.

Une cartographie détaillée de l'épreuve sera disponible sur le lien Facebook suivant : [bikeandrunpm2022](#)

Détails Course :

- 1ère Championnat National de Bike and Run des POLICES MUNICIPALES

Départ à 10H20 précise. Distance 15,6 kilomètres

Cette épreuve est exclusivement réservée aux Policiers Municipaux, ASVP, gardes champêtres en activités ainsi qu'aux retraités des 3 fonctions.

Le Départ et l'arrivée se feront devant le gymnase Beuzon, rue du stade à TEYRAN (34)

Conditions d'inscription :

- Compétition ouverte aux Policier(e)s municipaux en activité, aux ASVP, aux gardes champêtres et aux retraités des 3 fonctions.
- Pour les athlètes affiliés à une Fédération sportive, présentation d'une licence en cours de validité. Seules les fédérations suivantes sont acceptées : FFTRI, FFC, FSGT, FFA
- **Pour les non licenciés, présentation obligatoire d'un Certificat médical datant de moins de 1 an à la pratique du bike and run en compétition.**
- Présentation d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport)
- présentation d'une carte professionnelle avec photographie
- Fiche de renseignements de l'équipe correctement remplie sur le site d'inscription ATS
- Paiement des droits d'inscription fixés à 20 euros par équipe

Comment procéder à l'inscription ? :

Les inscriptions se feront uniquement sur le site ATS dont le lien est **uniquement** disponible sur la page Facebook de la course : [bikeandrunpm2022](#) en cliquant sur le lien suivant :

https://www.ats-sport.com/epreuve.php?id_epreuve=7794

Dans le but de vous offrir une organisation de qualité, et de garantir une meilleure sécurité de l'évènement.

ATTENTION ! Un quota maximal de 75 équipes sera mis en place !

Les inscriptions seront considérées comme « valide » lorsque l'ensemble des documents demandés supra seront réunis.

Les participants doivent obligatoirement fournir à l'organisateur, un certificat médical valide pour chaque athlète (document à présenter soit format papier ou sur téléphone lors du retrait de dossard).

Un certificat médical valide se définit comme suit : certificat médical datant de moins d'un an (le jour de la manifestation), certifiant l'aptitude du participant à la pratique du "bike and run en compétition".

Les mentions "bike and run en compétition" sont requises et obligatoires sous peine de refus par l'organisation, du document fourni ; impliquant l'interdiction pour ce participant à prendre le départ de la course sans remboursement ni aucune autre contrepartie.

Dans le cadre de la lutte contre les faux certificats médicaux, l'organisateur se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents fournis en cas de suspicion de fraude.

Retrait des dossards :

Le samedi 24 Septembre 2022 à partir de 07H30 devant le gymnase BEUZON à TEYRAN.

Conditions de remboursement :

Sur demande écrite du concerné, l'organisateur procédera au remboursement des inscriptions (100% du montant total jusque 07 jours avant la date de l'épreuve, uniquement pour des raisons médicales avérées et sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de suspension par décision préfectorale pour cause de COVID 19 ou de tout autre problème sanitaire impliquant un protocole particulier.

Tout autre motif de désistement ne sera pas valable et de ce fait n'entraînera pas le remboursement de l'inscription. Seule une raison médicale motivée et certifiée peut donner lieu à une procédure de remboursement des frais d'inscriptions. Sont, de ce fait, exclus toutes autres raisons comme par exemple : exclusion du participant par l'organisation, participant non-partant, mauvais temps, annulation de la manifestation pour des raisons de sécurité ou de force majeure, modification des formats d'épreuves pour des raisons de sécurité ou de force majeure... Cette liste n'est pas exhaustive. Pas de remboursement le jour même.

Assurance :

Responsabilité Civile

Avec le paiement du droit d'organisation à la FSGT, le Comité Départemental de L'Hérault de cyclisme obtient pour son événement l'assurance Responsabilité Civile Organisateur couvrant la totalité des personnes concernées (organisation et pratiquants). Cette assurance est conforme aux dispositions réglementaires relatives aux compétitions sportives sur la voie publique.

Domage et Responsabilité matériel

Les participants de leur côté, sont tenus d'être personnellement assurés pour leurs propres dommages et responsabilités matériels. Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas, de pertes, vols et/ou bris de matériel avant, pendant et après l'épreuve.

Briefing :

Un briefing sera organisé quelques minutes avant le départ officiel de l'épreuve. L'organisateur y donnera des informations importantes pour le bon déroulement de la course. La présence de tous les participants y est obligatoire.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de non-respect des consignes précisées lors du briefing.

Sécurité sur le parcours :

Afin d'assurer au mieux la sécurité des participants, un certain nombre de mesures ont été prises par l'organisateur :

Des bénévoles signaleurs seront présents sur la totalité du parcours aux points stratégiques. Ils seront en mesure de prévenir les secours si besoin.

Une équipe de secouristes seront présents sur place le jour de la course en mesure d'intervenir si besoin.

Droit à l'image :

L'inscription aux épreuves, vaut comme acceptation de cession du droit à l'image. À ce titre, l'organisateur se réserve le droit de disposer des images prises lors de la manifestation, comme bon lui semble.

Programme de la journée :

07h30 ouverture retrait des dossards

10H10 fermeture retrait des dossards

10h15 briefing course

10h20 Départ 1er championnat National de Bike and Run des POLICES MUNICIPALES

12H30 Remise des récompenses

13h00 apéritif de clôture

Accessibilité à la course :

TEYRAN est un village qui se situe à 10 kilomètres au nord-est de MONTPELLIER dans le département de l'Hérault (34) en région Occitanie.

Pour venir sur la compétition par voie routière, accès par Autoroute A9 sortie Vendargues puis direction TEYRAN par RD 145 ou accès direct par le lien RD 68 sortie TEYRAN.

Par train : arrivée en gare de Montpellier saint Roch ou Montpellier la mogère.

Par avion : aéroport de Montpellier Fréjorgues.



Conditions de classement :

Le chronométrage de l'épreuve a été délégué à une société spécialisée. L'organisateur n'est donc pas responsable en cas de problèmes liés au chronométrage et au classement.

Le classement sera fait de la façon suivante :

- Equipe Homme
- Equipe Femme
- Equipe mixte

Par exemple : un athlète catégorie senior Homme qui fait équipe avec un athlète catégorie vétéran Homme, seront classés en Equipe Homme

Ce principe s'appliquera aussi pour les catégories Femme et Mixte.

Une équipe mixte est constituée d'un Homme et d'une Femme

La diffusion des résultats se fera dès l'arrivée de tous les concurrents classés.

Le classement complet sera mis en ligne dès que possible après la course sur la page Facebook : [bikeandrunpm2022](#)

Récompenses :

Chaque athlète se verra offrir un sac ZEROD, un tee-shirt ZEROD, un écusson collector de la course (série limitée) et une médaille de FINISHER.

Seront récompensés :

- 3 premières équipes au classement Général
- 3 Premières équipes catégorie Homme
- 3 Premières équipes catégorie Femme
- 3 premières équipes catégorie mixte
- La dernière équipe
- Trophée de la ville : **cette récompense sera attribuée à la ville ayant minimum 3 équipes engagés. Le classement se fera au cumul des 3 meilleures places au classement Général.**

NB : Dans le cas où, une équipe ne peut être présente à la remise des récompenses, celle-ci pourra réclamer sa récompense ultérieurement.

L'équipe qui finira 1 ère au classement général se verra décerner le titre honorifique de champion de FRANCE des POLICES MUNICIPALES de Bike and Run 2022.

Un lot spécial pour marquer l'évènement lui sera attribué.

Infos Pratiques :

- Les dossards devront obligatoirement être portés avec 3 points d'attache. L'attache du dossard est de la responsabilité du participant, l'organisateur fournira 03 épingles à nourrice par concurrent le jour de la course ainsi que des attaches pour la plaque de cadre et la puce électronique.
- Une plaque de cadre sera offerte à chaque équipe. Elle devra être fixée sur le guidon du VTT de manière à être vue afin de faciliter l'organisateur en cas de besoin.
- pour le nom de votre équipe, le nom de votre ville sera exigé ainsi que le numéro si plusieurs équipes

Par exemple : ville XXX 1,2,3 etc...

- Les athlètes doivent impérativement respecter les bénévoles, sous peine d'exclusion de l'épreuve sans remboursement ni aucune autre contrepartie.
- tout jets de déchets sur le parcours entraînera une disqualification de l'équipe fautive.
- **Seuls les vélos de type VTT sont autorisés.** Les VTT avec Assistance Electrique sont interdits.

Le port du casque est OBLIGATOIRE pour les deux coureurs

Une zone d'exposants et partenaires de la course seront présents, ainsi qu'une restauration sur place sera possible (payante).

Des toilettes seront mises à disposition sur site.

Plusieurs parkings sécurisés seront mis à disposition des coureurs à côté de la zone de départ et d'arrivée.

Une tombola sera mise en place lors de la remise de prix.

Seules les équipes présentes pourront prétendre à l'obtention des divers lots.

Dans l'attente de vous voir très nombreux pour ce 1ER Championnat de FRANCE de Run and Bike des POLICES MUNICIPALES, je vous remercie de votre intérêt pour cet évènement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'organisation :

Contact mail : bikeandrunpm2022@gmail.com

Suivez notre actualité sur Facebook : [bikeandrunpm2022](#)

Pour vous inscrire : exclusivement sur le lien page Facebook : [bikeandrunpm2022](#)

Sportivement,

Arnaud ROUQUETTE

Organisateur du Championnat National de Bike and Run des Polices Municipales